

Communiqué de presse

Paris, le 14 mars 2018

Ehpad : une nouvelle journée de mobilisation pour être entendu

A la veille de la journée de mobilisation programmée ce jeudi 15 mars et à laquelle devrait participer une grande majorité des personnels des Ehpad, France Alzheimer et maladies apparentées pointe 5 pistes concrètes pour améliorer la prise en soin des résidents.

Sous-effectif chronique, prise en soin partielle, moyens matériels limités, déficit de formation, stress permanent... Le 30 janvier dernier, une grande partie des personnels des Ehpad, soutenue par leur direction, dénonçait des conditions de travail de plus en plus compliquées et une prise en soin dégradée des résidents.

Pour les principaux concernés, ce mouvement de grève n'a pas connu de « *suites acceptables* ». L'octroi d'une enveloppe de 50 millions d'euros supplémentaires au profit de la prise en soin en établissement, en plus des 100 millions inscrits au budget 2018 de la Sécurité sociale est insuffisant aux yeux de tous.

Dans la continuité du soutien apporté aux grévistes le 30 janvier dernier, France Alzheimer et maladies apparentées sera de nouveau solidaire du mouvement. L'Association entend répondre à un double enjeu : favoriser une prise en soin plus efficace et plus respectueuse, permettre aux personnels d'exercer dans de bonnes conditions.

Pour cela, France Alzheimer et maladies apparentées a identifié plusieurs leviers d'actions :

- **Un patient pour un soignant.** Pour assurer la prise en soin des quelque 600 000 résidents accueillis aujourd'hui dans les Ehpad, on dénombre seulement 400 000 professionnels, un chiffre insuffisant pour assurer un accompagnement de qualité pour chaque résident. Recruter des aides-soignantes et des infirmières est une priorité connue de tous, déjà intégrée, sans être appliquée, dans le plan Solidarité Grand âge. Le recrutement de personnels répond à la double réalité du vieillissement annoncé de la population et de l'évolution du nombre de personnes atteintes d'une maladie chronique.
- **La formation professionnelle : un levier à renforcer et développer.** Accompagner une personne malade d'Alzheimer ou atteinte d'une maladie neurodégénérative ne s'improvise pas. La formation est une nécessité pour une prise en soin adaptée et soutenir le professionnel dans sa mission. L'acquisition de ces compétences spécifiques permet aux professionnels d'améliorer leurs conditions d'exercice (réduction des risques de fatigue physique et psychologique, de maltraitance involontaire, relationnel optimisé avec le résident, meilleure communication avec l'entourage familial). A ce titre, la formation

diplômante d'assistant de soins en gérontologie, d'une durée de 140 heures et accessible aux aides-soignantes, s'inscrit dans cette logique d'une meilleure prise en soin des personnes malades d'Alzheimer. Acteur privilégié de la formation des professionnels du secteur médico-social, France Alzheimer a déjà formé plus de 1 500 professionnels de santé. Pour être efficace, France Alzheimer rappelle que cette démarche doit être accompagnée d'un renforcement du nombre de places en EHPAD, évalué à 500 000 places supplémentaires d'ici 2040 (Observatoire CAP Retraite 2014).

- **L'incohérence d'une réforme tarifaire, source d'inégalités territoriales et d'injustice.**

En place depuis janvier 2017, la nouvelle tarification des EHPAD génère des inégalités territoriales. Elles sont liées à des interprétations différentes de la grille Aggir pour le calcul de l'APA, d'une diminution du nombre d'EHPAD habilités à l'aide sociale à l'hébergement, d'une augmentation du nombre d'EHPAD du secteur privé lucratif. Un constat partagé récemment par la députée Monique Iborra : « *Ce qui avait été négocié dans la loi de financement de la Sécurité sociale était bien les sommes qui seraient attribuées dans le cadre du forfait soins. Ce qui n'avait pas été prévu ni négocié était le forfait dépendance qui dépendait uniquement des conseils départementaux* ».

- **Le reste à charge des familles.** L'accessibilité financière des établissements par les familles est mise à mal en raison d'un reste à charge qui dépasse leurs capacités financières. France Alzheimer et maladies apparentées rappelle qu'en l'absence de traitement curatif, les dépenses engagées dans le cadre de la maladie d'Alzheimer relèvent pour 70% d'entre elles du secteur médico-social. Malgré la prise en charge à 100% de la maladie par la Sécurité sociale au titre d'affection longue durée (ALD 15), la majorité des charges supportées par les familles ne fait, en réalité, l'objet d'aucun remboursement par la Sécurité sociale.

- **Des métiers à revaloriser.** Aides-soignantes, infirmières, assistantes de soins en gérontologie... Autant de métiers à revaloriser tant ils sont essentiels à la prise en soin des résidents accueillis en Ehpad. Redorer l'image de ces métiers passera par la fin de la précarisation des professions centrées sur l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. Cette précarité se traduit aujourd'hui dans la multiplication des contrats aidés offrant peu de perspectives aux personnes recrutées.

**Parmi les 600 000 personnes qui vivent aujourd'hui dans l'un des 7 200 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), se trouve des personnes malades d'Alzheimer ou atteintes d'une pathologie apparentée. En effet, 40% des personnes malades vivent en établissement.*

Avec 900 000 personnes malades, la maladie d'Alzheimer est l'un des principaux enjeux nationaux de santé publique. France Alzheimer et maladies apparentées est la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique. Depuis 32 ans, elle soutient et accompagne, familles et personnes malades, informe l'opinion et les pouvoirs publics, contribue à la recherche et forme les bénévoles, les aidants et les professionnels de santé.

Contacts presse :

Taalabi Imad - 01 42 97 99 85 / i.taalabi@francealzheimer.org

Pascal Marie - 01 42 97 53 06 / p.marie@francealzheimer.org